



Procédure de licenciement contre deux délégués CGT

Attaque contre tous les salariés !



Par un courrier du 13 janvier et contre l'avis de l'Inspection du travail, le ministère a donné l'autorisation de licencier deux délégués CGT, Francis Battista et Paul Michel de l'entreprise NextiraOne.

Ces deux techniciens en téléphonie ont respectivement 42 et 34 années de syndicalisme dans l'entreprise.

On peut lire dans les faits reprochés aux délégués : « ...considérant que la société replace les faits dans un contexte de dix années de **violence comportementale de certains élus** à l'égard de différents directeurs des ressources humaines.. »...

Et voilà comment l'action syndicale est transformée par les plus hauts responsables de l'Etat en acte de délinquance !

Cette procédure fait suite à une cabale montée de toutes pièces par une direction revancharde. Elle n'a toujours pas accepté sa condamnation pour des faits constitutifs d'attaques au droit syndical.

Pourquoi les dirigeants de cette société en veulent-ils tellement à la CGT ?

Peut-être parce que la CGT réclame les indemnités dues aux salariés ayant travaillé en présence d'amiante ?

Ceci coûtera cher à l'entreprise, mais c'est un dû !

Peut-être aussi parce qu'ils contestent le blocage des salaires depuis trois ans ou qu'ils réclament la régularisation du mode d'attribution des rémunérations variables ? Elles ne peuvent pas continuer à être attribuées en toute opacité comme c'est le cas aujourd'hui.

C'est bien gênant pour la direction, mais c'est la loi.

De plus, NextiraOne met en place une réorganisation majeure de ses services au détriment des salariés (mutations, transformation de postes, pointage) pour le faire **il faut se débarrasser de la CGT.**

Ce n'est pas la première fois qu'un tel harcèlement est organisé dans cette entreprise. Voilà déjà quelques années que la direction de NextiraOne avait été

condamnée **au pénal** pour atteinte aux droits syndicaux les plus intangibles. Elle s'était adjoint les services d'un cabinet de conseil recruté pour « *déstabiliser et réduire l'influence de la CGT au sein de l'entreprise* » (la CGT 1er syndicat de l'entreprise).

Les 1800 salariés de NextiraOne France ne s'y trompent pas et ne tombent pas dans le piège, ils comprennent bien que s'en prendre à la CGT, c'est s'en prendre à eux.

On ne compte plus les procès perdus par la direction devant les tribunaux de grande instance ou aux prud'hommes face aux salariés ou aux représentants de la CGT.

Dans cette affaire, qui sont les véritables délinquants ?

Aujourd'hui, c'est à un harcèlement continu que sont confrontés les élus CGT. Il est conduit par un DRH aux manières aussi musclées qu'inacceptables. Cet individu s'est fréquemment rendu coupable d'excès de voix et propos injurieux, de comportements violents à

l'égard des élus. Des enregistrements et des témoignages nombreux l'attestent.

Il ne faut pas non plus perdre de vue que Nextira One est une entreprise sous LBO (Leverage Buy-Out). A ce titre, elle est détenue par des actionnaires qui exercent une forte pression sur les dirigeants de l'entreprise. Elle a vocation à être vendue par ses acquéreurs à titre spéculatif.

C'est ce contexte qui explique sans doute la nervosité des dirigeants actuels de NextiraOne qui cherchent à trouver des boucs-émissaires en s'attaquant à la CGT plutôt que de s'occuper du redressement de l'entreprise.

Malgré les pressions et les peurs, les salariés de NextiraOne soutiennent leurs camarades injustement condamnés et manifesteront lundi 23 janvier pour demander à la direction d'annuler la procédure, et de ne pas utiliser l'autorisation de licenciement du ministère.

Faut il pleurer, faut il en rire ?

Le 13 janvier les licenciements sont autorisés par le ministère pourtant, le 7 janvier un courrier notifiait le rejet du recours de NextiraOne.

Quelle est la cause de ce revirement ?

Y aurait-il un lien avec le prêt de 5 millions d'Euros que l'Etat a consenti à cette entreprise européenne sans exiger de garantie sur l'Emploi, ou ????.....

Tous ensemble contre les licenciements des délégués de NextiraOne

Lundi 23 janvier 2012 à partir de 8 H 00

51 Avenue André Roussin - 13016 Marseille